



PREFECTURE DE LA REUNION

Pôle Régional Santé Publique
et Cohésion Sociale

Direction Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales

A R R Ê T É N°2493
AUTORISANT L'OUVERTURE
D'UN LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE

LE PREFET DE LA REUNION
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU les articles L 6211 - 2, R 6211-1 et R 6211-2 du Code de la Santé Publique ;
- VU la demande de Monsieur CARDUS Stéphane, enregistrée le 18 mai 2009, au nom de la S.E.L.A.R.L. dénommée “Société Bourbonnaise de Biologie Médicale ” sollicitant l’ouverture d’un Laboratoire d’Analyses de Biologie situé au n°6 avenue de la Commune de Paris, 97420 LE PORT ;
- VU l'attestation du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en date du 30 avril 2009, mentionnant l'inscription au Tableau de Monsieur CARDUS Stéphane, médecin biologiste, au sein de la SELARL dénommée “Société Bourbonnaise de Biologie Médicale” ;
- VU le rapport d’enquête du Pharmacien Inspecteur de Santé Publique en date du 30 juillet 2009 ;

Considérant qu’à la lecture des réponses apportées aux remarques figurant dans ce rapport, rien ne s’oppose à ce que satisfaction soit donnée au demandeur ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 L'ouverture d'un Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale est autorisée au n°6 avenue de la Commune de Paris, 97420 LE PORT.

ARTICLE 2 Le L.A.B.M., ayant pour enseigne "Laboratoire Cardus" et pour Directeur Monsieur CARDUS Stéphane, médecin biologiste, exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée "Société Bourbonnaise de Biologie Médicale" est enregistré sous le n° 974-82.

ARTICLE 3 Cette autorisation est délivrée pour les catégories d'analyses suivantes :

- Hématologie
- Biochimie
- Bactériologie
- Parasitologie
- Immuno-enzymologie
- RAI (immuno-hématologie).

ARTICLE 4 Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à ST DENIS, le 22 septembre 2009

LE PREFET
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Jean BALLANDRAS